

## Adoption chat association

Par **Amandin**, le **24/04/2024** à **13:40**

Bonjour,

Voilà j'ai signé un certification d'engagement le dimanche et une semaine après j'ai été chercher le chat à l'association. Cela fait 3 jours qu'il est à la maison et je souhaiterai ramener le chat, je pense qu'il y'a un problème de feeling, mon fils dès qu'il le voit il hurle tellement il en peur (pourtant il est habitué aux animaux nous avions un chat depuis sa naissance), le chat doit le ressentir il est constamment caché sous notre lit et sort pour manger que la nuit. J'ai contacte l'association qui m'ont dit qu'il n'y avait pas de délais de rétractation mais simplement un délai de réflexion que j'ai eu avant d'aller chercher le chat. Mais comment voulez-vous avoir un délai de réflexion sans avoir le chat chez vous...

Mais rien est noté sur le contrat concernant le retour d'un chat.

Que dois-je faire ? Garder le chat même si cela ne se passe pas bien

Cordialement

Amandine

Par **Lorella**, le **25/04/2024** à **13:56**

Bonjour, votre fils a quel âge ? Est-il venu avec vous rencontrer le chat à l'association ? Ce chat a quel âge ? A t il vécu avec des enfants antérieurement ?

Je lis ici :

Pour certains chats, l'adaptation peut être longue. La visite d'un bénévole peut vous permettre de comprendre ensemble les problèmes et de trouver des solutions afin que l'acclimatation se fasse au mieux.

<https://www.lefigaro.fr/animaux/tout-savoir-sur-l-adoption-d-un-chat-dans-un-refuge-20210920>

Juridiquement je ne peux vous conseiller. Voir avec une association de consommateurs.

Ici des réponses d'une association de consommateurs sur les différents cas de problèmes suite adoption d'un animal :

<https://www.quechoisir.org/conseils-animaux-de-compagnie-vos-questions-nos-reponses-n103312/>

dont :

J'ai adopté un chien ou un chat auprès d'une association. Hélas, il ne s'adapte pas à sa nouvelle vie. Puis-je le rendre à l'association ?

extrait :

Dans le cas où votre animal ne s'adapte pas à sa nouvelle vie, n'hésitez pas dans un premier temps à contacter un vétérinaire ou un comportementaliste animalier. Ces professionnels peuvent vous aider à en comprendre la cause.

Si vous devez malgré tout vous séparer de votre chien ou chat, le contrat d'adoption peut vous permettre de rendre l'animal et prévoir les modalités de restitution (obligation de restituer l'animal auprès de l'association par exemple) ou des délais (jusqu'à 1 mois après l'adoption par exemple), avant que l'adoption ne devienne définitive.

Je vous invite à contacter cette association pour expliquer votre situation et les solutions possibles.